

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : *VICTIM SUPPORT EUROPE*

Forme juridique : *Association internationale sans but lucratif*

Adresse : *RUE DE LA LOI* N° : *235* Boîte : *27*

Code postal : *1040* Commune : *Etterbeek*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles francophone*

Adresse Internet * :

Numéro d'entreprise *BE 0828.549.254*

DATE *26 / 05 / 2020* du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du *27 / 08 / 2020*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2019* au *31 / 12 / 2019*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2018* au *31 / 12 / 2018*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~*** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

HELGARD VAN HÜLLEN
Weberstrasse 16, 55130 Mainz, Allemagne

Vice-président du Conseil d'Administration
17/05/2014 -

João LAZARO
JOSE ESTÊVAO 135/boîte A, 1150-20 LISBOA, Portugal

Président du Conseil d'Administration
10/11/2015 -

LIVIJA PLANCIC
Ljudevita Posavskog 14, 21000 SPLIT, Croatie

Administrateur
10/11/2015 -

Gabor VEISZ
Szt.Istvan krt. 1, 1055 Budapest, Hongrie

Administrateur
19/05/2017 -

Leena-Kaisa ABERG
Maistraatinportti 4 boîte A, 00240 HELSINKI, Finlande

Administrateur
19/05/2018 -

Richard OLSZEWSKI
avenue Parmentier 27, 75011 PARIS, Belgique

Vice-président du Conseil d'Administration
19/08/2018 -

Documents joints aux présents comptes annuels : *Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *20* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : *5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3, 5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 6*

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

*Tobias KORTNER
Nussdorferstrasse 67, 1090 Wien, Autriche*

*Administrateur
19/05/2018 -*

*Olga KOSTINA
Bolshoi Vlasievsky 14, 119002 Moscow, Russie*

*Administrateur
19/05/2018 -*

*Géraldine HANNA
2, Albany House, Great Victoria st 73-75, BT2 7AF Belfast, Royaume-Uni*

*Administrateur
19/05/2018 -*

*CROWE HORWATH CALLENS PIRENNE AND Co SPRL
N°: BE 0427.897.088
Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique
N° de membre: B00003*

*Commissaire
15/05/2015 -*

Représenté(es) par:

*Ken SNOEKS
Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique*

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	5.906	6.126
Frais d'établissement		20
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	970	1.190
Terrains et constructions		22
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91
Autres		22/92
Installations, machines et outillage		23
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231
Autres		232
Mobilier et matériel roulant		24	970	1.190
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	970	1.190
Autres		242
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261
Autres		262
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
	5.1.3/			
Immobilisations financières	5.2.1	28	4.936	4.936
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.004.856	537.086
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	219.693	267.541
Créances commerciales		40	92.350	137.582
Autres créances		41	127.343	129.959
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53
Valeurs disponibles		54/58	785.163	269.545
Comptes de régularisation		490/1
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.010.762	543.212

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL(+)/(-)		10/15	287.709	302.071
Fonds de l'association ou de la fondation(+)/(-)		10	38.026	38.026
Patrimoine de départ(+)/(-)		100	38.026	38.026
Moyens permanents		101
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés	5.3	13
Résultat positif (négatif) reporté(+)/(-)		14	249.683	264.045
Subsides en capital		15
PROVISIONS	5.3	16
Provisions pour risques et charges		160/5
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168
DETTES		17/49	723.053	241.141
Dettes à plus d'un an	5.4	17
Dettes financières		170/4
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	120.632	109.431
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	69.335	77.888
Fournisseurs		440/4	69.335	77.888
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	51.235	31.481
Impôts		450/3
Rémunérations et charges sociales		454/9	51.235	31.481
Dettes diverses		48	62	62
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	62	62
Autres dettes productives d'intérêts		4890
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891
Comptes de régularisation		492/3	602.421	131.710
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.010.762	543.212

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	443.336	410.947
Ventes et prestations*		70/74
Chiffre d'affaires*		70
Cotisations, dons, legs et subsides*(+)/(-)		73
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*(+)/(-)		60/61
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.5	62	455.475	348.428
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	932	695
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8
Autres charges d'exploitation		640/8	797	15
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	-13.868	61.809
Produits financiers	5.5	75	5.455	156
Charges financières(+)/(-)	5.5	65	6.855	675
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	-15.268	61.290
Produits exceptionnels		76	1.070	651
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66	164	2.529
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	-14.362	59.412

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter(+)/(-)	9906	249.683	264.045
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	-14.362	59.412
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	264.045	204.633
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791
sur les fonds affectés	792
Affectations aux fonds affectés	692
Résultat positif (négatif) à reporter(+)/(-)	(14)	249.683	264.045

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.386
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	712	
Cessions et désaffectations	8179	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	6.098	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	
Acquises de tiers	8229	
Annulées	8239	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.196
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	932	
Repris	8289	
Acquis de tiers	8299	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	5.128	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	970	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	970	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.936
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385	
Autres mutations(+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.936	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	4.936	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	8	7
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	8,0	5,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	14.235	9.541
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	343.232	284.421
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	71.797	54.858
Primes patronales pour assurances extralégales	622
Autres frais de personnel	623	40.446	9.149
Pensions de retraite et de survie	624
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de l'Association

Le Conseil d'Administration notifie par la présente l'ensemble des règles d'évaluation qui gouvernent la gestion comptable de l'association et expliquent les valeurs de son patrimoine présentées dans le bilan.

En sa séance du 9 mars 2016 le Conseil d'Administration de l'association a modifié comme suit les règles d'évaluation arrêtée en date du 4 septembre 2012 :

ACTIF DU BILAN

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition exception faite de tous sites internet qui sont considérés comme outils de production principal.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations incorporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition sur une période de cinq ans.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

A. Terrains et constructions

L'association n'est pas propriétaire des bâtiments qu'elle occupe.

B. Mobilier

" Mobilier : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel informatique : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel de bureau : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

C. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le Conseil d'Administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans des sociétés liées ou non liées, et les créances sur des entités liées et non liées sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an, commerciales ou financières, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces créances lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

VI. STOCKS

L'association ne détient pas de stocks.

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

Créances commerciales

Les créances à un an au plus sur les clients sont évaluées à leur valeur nominale. .

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dès que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

On considère que c'est automatiquement le cas pour les créances de faible valeur (maximum 20 €), vieilles de plus d'un an, après avoir envoyé trois rappels sans obtenir de réponse et pour lesquelles le coût de la procédure judiciaire dépasserait le montant de la créance.

Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain, c'est-à-dire dès la réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et les modalités de la liquidation du subside, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante.

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les actions et parts, les titres à revenu fixe, ainsi que les dépôts à terme et autres placements de plus et de moins d'un an, sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont opérées sur les placements de trésorerie lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont valorisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont opérées sur dito lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés :

- soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants,
- soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à reporter les proratas de primes d'assurances non consommées, pour leur valeur nominale.

PASSIF DU BILAN

I. FONDS AFFECTES

Les fonds affectés sont constitués par l'A.G., sur proposition du Conseil d'Administration, au départ du résultat positif de l'exercice non affecté en résultat reporté, pour acter de manière formelle l'intention de les utiliser à des projets identifiés.

II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, les provisions à constituer en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent.

Ces provisions peuvent notamment concerner :

- les litiges en cours
- les charges fiscales et sociales (licenciements, TVA, ...)
- d'autres risques identifiés et précis.

Elles font l'objet de reprises en fin d'exercice, dans la mesure où elles excèdent une appréciation actualisée des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

III. DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

IV. DETTES A UN AN AU PLUS

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

V. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés :

- soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées,
- soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à imputer les subsides à rétrocéder sur une activité de coproduction.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que produits à reporter les abonnements vendus durant l'exercice mais qui ne seront utilisés qu'au cours des exercices suivants (OU : les cotisations déjà encaissées relatives à l'exercice suivant) (OU : les subsides excédentaires - c-à-d non consommés durant l'exercice sur base des dépenses justifiées - provenant d'un contrat-cadre portant sur plusieurs années).

AUDIT CERTIFICATE

Addressed to: VICTIM SUPPORT EUROPE AISBL
Established rue de la Loi 235, box 27 – 1040 Brussels – Belgium

Project: Operating Grant 2019 - "Strengthening the rights and services for people affected by crime in Europe
Agreement Number: JUST-NETW-2018/JUST-JACC-NETW-OG-2018
Specific Agreement: 847307-VSE-2019

Reporting period: 1 January - 31 December 2019

We, Callens, Pirenne & C° established in *Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerp*, represented for signature of this audit certificate by Ken Snoeks, external auditor, hereby certify that:

1. We have conducted an audit relating to the cost declared in the Financial Statement of Victim Support Europe AISBL (the 'partner'), to which this audit certificate is attached, and which is to be presented to the Commission under the Grant Agreement "Operating Grant 2019 - "Strengthening the rights and services for people affected by crime in Europe", agreement Number JUST-NETW-2018/JUST-JACC-NETW-GO-2018 for the following accounting year 1.1.2019 till 31.12.2019.
2. We confirm that our audit was carried out in accordance with generally accepted auditing standards in compliance with ethical rules and on the basis of the provisions of the Framework Partnership Agreement and Specific Agreement and its Annexes (and in particular the audit methodology described in Annex 4 to the Specific Agreement).
3. The Financial Statement was examined and all necessary tests of the supporting documentation and accounting records deemed necessary were carried out in order to obtain reasonable assurance that, in our opinion and on basis of our audit:

Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises / Belgische Wirtschaftsprüfer
Erkend voor Financiële Instellingen / Agréé pour les Institutions Financières / Für Finanzinstitute anerkannt
Erkend door de Controledienst voor de Ziekenfondsen / Agréé par l'Office de contrôle des mutualités / Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

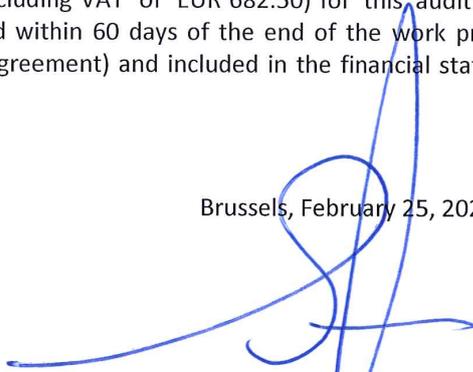
Audit / Tax / Corporate Finance / Risk / Accounting / IT Audit
Antwerp / Brussels / Hasselt / Kortrijk / Namur / Verviers / Luxembourg (L) / Berlin (G) / Lille (F)

Ondernemingsnummer BTW / Numéro d'Entreprise TVA BE 0427.897.088
IBAN: BE92 3200 0214 8723 / BIC: BBRUBEBB

- total costs of EUR 501,732.14 (five hundred and one thousand seven hundred thirty-two euros and fourteen cents) are eligible, i.e.:
 - actual;
 - determined in accordance with the partner's accounting principles;
 - incurred during the period referred to in Article 3 of the Specific Agreement;
 - recorded in the partner's accounts (at the date of this audit certificate);
 - comply with the specific eligibility rules in Article 5.2 of the Specific Agreement;
 - do not contain costs that are ineligible under Article 5.4 of the Specific Agreement, in particular:
 - costs relating to return on capital;
 - debt and debt service charges;
 - provisions for future losses or debts;
 - interest owed;
 - doubtful debts;
 - currency exchange losses;
 - bank costs charged by the partner's bank for transfers from the Commission;
 - excessive or reckless expenditure;
 - deductible VAT;
 - VAT incurred by a public body acting as a public authority;
 - costs incurred during suspension of the implementation of the work programme;
 - in-kind contributions provided by third parties;
 - costs declared under other EU or Euratom grants (including those awarded by a Member State and financed by the EU or Euratom budget or awarded by bodies other than the Commission for the purpose of implementing the EU or Euratom budget); in particular, if the partner is already receiving an action grant financed by the EU or Euratom budget in the same period;
 - costs incurred for permanent staff of a national administration, for activities that are part of its normal activities (i.e. not undertaken only because of the grant);
 - costs incurred for staff or representatives of EU institutions, bodies or agencies;
 - costs for activities that do not take place in one of the eligible countries specified in the call for proposals (unless approved by the Commission);
 - total receipts of EUR 0 (zero) have been declared under Article 10.3.3 of the Framework Partnership Agreement and

- the partner's accounting procedures are in compliance with the accounting rules of the state in which it is established and permit direct reconciliation of the costs incurred for the implementation of the work programme covered by the EU grant with the overall statement of accounts relating to its overall activity.
4. Our company Callens, Pirenne & C°, official Belgium register BE 0427.897.088, is an external auditor authorised by the Belgian Institute of Registered Auditors ("Institut des Réviseurs d'Entreprise" number B00003) qualified to deliver this Audit Certificate.
 5. The partner paid a price of EUR 3,932.50 (three thousand nine hundred and thirty-two euros and fifty cents) (including VAT of EUR 682.50) for this audit certificate. These costs are eligible (i.e. incurred within 60 days of the end of the work programme referred to in Article 3 of the Specific Agreement) and included in the financial statement.

Brussels, February 25, 2020



Callens, Pirenne & C°
External auditor
Represented by Ken Snoeks

Specific Agreement number: 847307 — VSE-2019 — JUST-NETW-OG-2018

EU Model Grant Agreements: JUST/REC Operating grants SGA: V2.0 – 24.02.2020

FINANCIAL STATEMENT FOR PARTNER Victim Support Europe FOR THE REPORTING PERIOD 01/01/2019 – 31/12/2019

Cost form	Eligible costs (per budget category)				Receipts			EU contribution			
	A. Personnel costs	B. Costs of subcontracting	[C. Costs of financial support]	D. Other costs	Total costs	Income generated by work programme	Financial contributions given by third parties to the partner	Total receipts	Reimbursement rate %	Maximum EU contribution	Requested EU contribution
	A.1 Employees (or equivalent) A.2 Natural persons under direct contract and seconded persons		[C.1 Financial support] [C.2 Prizes]	D.1 Travel D.2 Equipment D.3 Other goods and services							
	Actual	Actual	Actual	Actual							
	a	b	[c]	d	e = a + b + [c] + d	f	g	h = f + g	i	j = e * i	k
VSE	320,381.49	8,200.00	n/a	173,150.65	501,732.14	0	0	0	80	401,385.71	401,385.71

 **Crowe**
Callens, Pirene & C°

Certified Auditors
Independent member of Crowe Global

For identification purposes only